



Reconnaissance d'un enfant naturel

Par **kerandal**, le **01/04/2010 à 12:52**

Bonjour,
Mes questions concernent un enfant hors mariage, âgée de 24 ans, de nationalité gabonaise. Je souhaite la reconnaître et lui donner mon nom. Quelles sont les démarches administratives à effectuer ? Je suis de nationalité française.
Cette démarche effectuée, je sais elle aura les mêmes droits que mes autres enfants, notamment en matière de succession. Par ailleurs, est-elle en droit de demander une pension alimentaire, pour terminer ses études, par exemple ? Peut-elle demander un arriéré ? Quels sont les avantages et les inconvénients de la double nationalité ?
Merci pour vos réponses.
Kerandal